

223C1050
FR0014007XT1-FS0554

6 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ARCHOS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 juillet 2023, la société Yorkville Advisors Global LP¹ (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2023, les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS² et détenir, à cette date, 3 570 573 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 3,11% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ARCHOS sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 juillet 2023, 4 383 821 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 3,41% du capital et des droits de vote de cette société⁴.

¹ « *Investment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd. avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 114 664 155 actions représentant 114 664 755 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière).

⁴ Sur la base d'un capital composé de 128 457 914 actions représentant 128 458 514 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière).